

CA extraordinaire des Ateliers Musicaux en date du 14 avril 2020 à 19 h 30 en ligne

Ont pu rejoindre la réunion : Claire Sarradel, Didier Falguière, Christian Boissière, Catherine Fabre, Philippe Chauveau, Gina Milliet, Jacques Allaume, Marie-Claude Six

N'étant pas équipés en outils numériques, Marc Lavonnier et Muriel Lorne n'ont pu rejoindre la réunion. Tous deux ont communiqué au préalable leur avis sur le sujet principal de la réunion.

Non présents en ligne : Jean-Luc Legros, Martial Elegbede, David Rougé

En préambule, signalons que durant cette période critique, Claire et Françoise assurent leur fonction en télé travail depuis le 17 mars 2020. Toutes deux assurent la gestion financière et logistique de l'école. Comptabilité, recherche de financement pour Françoise d'une part et logistique, lien avec les enseignants, les adhérents pour Claire.

Elles sont en contact avec le bureau du CA régulièrement.

Analyse de la situation à l'école. Depuis le 16 mars 2020, l'école est fermée. La demande de chômage partiel a été accordée aux enseignants. Un suivi des élèves a pu être fait par certains enseignants (hors vacances scolaires) mais n'a pu être imposé.

Situation que l'on peut envisager après la communication gouvernementale du 13 avril 2020.

Nous pouvons prévoir une reprise des cours individuels, avec des réserves toutefois concernant l'organisation.

Les cours collectifs d'orchestres ne reprendront pas. Pour les heures d'enseignement de groupe, un « chômage partiel » pourra être demandé.

Nos marges de manœuvres sont restreintes financièrement

Aucune activité de groupe ne peut reprendre à l'école : nous avons conscience que nous devons rembourser (environ 800 € par semaine de pratiques d'ensemble perdues) ou reporter les cours (pour ceux qui continuent).

A partir de Mai, l'association perdra chaque mois 9 100€ (12 350€ en Avril) : l'activité partielle accordée ne couvre que 84 % des heures travaillées l'équipe pédagogique et exclut les primes,

l'ancienneté, etc. Les salaires de Claire et de Françoise qui sont en télétravail sont aussi inclus dans cette somme.

Décision prise par le CA ce jour : **vote pour encaisser les chèques des adhérents (cotisation du troisième trimestre)**. Un courrier sera au préalable adressé à tous les adhérents les informant de la situation que nous avons à gérer.

Lorsque nous aurons une meilleure visibilité sur notre avenir et notre trésorerie nous pourrions envisager des propositions raisonnables.

Courrier aux professeurs leur demandant de suspendre les cours jusqu'au 11 mai 2020. Un suivi des élèves a pu être fait par certains enseignants (hors vacances scolaires)

Courrier aux adhérents expliquant notre marge de manœuvre possible et l'organisation possible du troisième trimestre

Dossier de demande de subvention du département. En cours (Françoise) pour compléter nos finances.

Questions diverses :

- Suspension de la fonction de délégué des enseignants. En vertu du décret du janvier 2020. Le CA propose à Matthias de maintenir sa fonction jusque fin juin 2020. Il sera informé par le bureau du CA. Dès le mois de septembre 2020, Claire consultera l'équipe pédagogique et proposera la possibilité d'avoir un « médiateur » au sein de l'équipe des enseignants.
- Information faite sur le site web et Facebook (Claire) de l'actualité.
- Préparation du nouveau site web par Claire.
- Travaux salle Debussy. Les travaux, s'ils sont faits par la mairie, il faudra attendre.
- Contrat Venatech - salle Bernstein. En l'absence de devis, nous n'avons pas à payer, pour le moment, la prestation.

Tous ensemble, nous avons à réfléchir et à préparer une reprise de l'activité à l'école.

A ce jour nous ne sommes pas en mesure de connaître l'impact de cette crise. Nous nous efforcerons d'évaluer les situations de chacun.

La préparation d'une rentrée réussie en septembre doit être au centre des préoccupations de toute l'équipe de l'école.